

COMMUNE DE RETOURNAC
PROCES-VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Jeudi 27 Avril 2023 à 20h00, en Mairie « Salle du Conseil Municipal »

1- Appel des présents

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Sébastien VINCENT

Absents excusés représentés : Monsieur Daniel DILITTA a donné procuration à Monsieur Christian PEYRARD, Monsieur Patrice WAUTHIER a donné procuration à Monsieur Alain LUTZ, Madame Maëlle JOLY a donné procuration à Monsieur David SUC, Madame Christelle BLANCHER a donné procuration à Madame Patricia GOUDARD, Madame Corinne TARGHETTA a donné procuration à Monsieur Pierre ASTOR, Madame Cindy ISSARTEL a donné procuration à Monsieur Thierry BENEVENT

Absent excusé non représenté : Jean-Yves AUBERT

Désignation du secrétaire de séance : Madame Stéphanie GRANOUILLET

Public : 2 personnes

Aucun représentant de la presse

Ordre du Jour

4.Administration Générale

4.1 Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique « notre école, faisons la ensemble »

5.Personnel

5.1 Avancement de grade

5.2 Emplois budgétaires saisonniers

6.Finances Travaux

6.1 Attribution du marché « Rénovation du terrain synthétique multisports au Centre du Cros »

6.2 Opération Façade Immeuble BK 371 – 14 rue des Lilas

6.3 Subvention Collège Boris Vian : Voyage à Paris

7.Foncier – Régularisation d'emprises

7.1 Vousse – Parcelles K805 K806 K807

7.2 TARRIER – Parcelles M1584 M1586 M1587

7.3 Cottier – Parcelle K672

7.4 Jussac – Parcelle AK266

7.5 Biens sans maître « Chapelle d'Artias » : procédure de déclaration d'utilité publique

7.6 Servitudes de passages à Charrées

2-Approbation du compte-rendu de la séance du 3 Avril 2023 à l'unanimité sans observations ni remarques

3- Relevé des décisions prises en vertu des délégations d'attribution du Maire

DM 2023-008 en date du 04/04/2023 : Délivrance d'une concession n°680 cinquantenaire à compter du 20/03/23 dans le cimetière de Retournac au nom de Mr André PRALONG moyennant la somme de 2 100 €

Arrivée de M. Pierre ASTOR

DM 2023-009 en date du 04/04/2023 : Signature de la commande pour la construction d'un préau à l'école de Charrées avec l'entreprise Thierry ROBERT pour un montant hors taxes de 27 417,19 €

DM 2023-010 en date du 05/04/2023 : Signature de la commande pour la fourniture et la pose de brises soleil à l'école Théodore Monod avec l'entreprise CHAPUIS Menuiserie pour un montant hors taxes de 27 491 €

DM 2023-011 en date du 05/04/2023 : Contrat de maintenance avec la société SECURIPRO pour l'ensemble du système de sécurité incendie de la Filature Bâtiment A pour un montant hors taxes de 1 930 € hors frais de main d'œuvre (70€ HT), frais d'intervention en dehors des jours ouvrés (85 € HT pour la main d'œuvre et 45 € de frais de déplacement), pour une durée de 3 ans à compter de la date signature du contrat.

DM 2023-012 en date du 24/04/2023 : Signature de la commande pour les travaux d'entretien de la toiture et des gouttières cuivres de l'Eglise St-Jean Baptiste avec l'entreprise EI-PELLISSIER Cédric (Laussonne) pour un montant TTC de 5 702,37 €

4. Administration Générale

4.1 Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique (convention en annexe)

(dossier présenté par Mme Brigitte ROCHE, Adjointe)

Démarche « Notre école, faisons la ensemble » lancée par le Conseil National de Refondation, dont l'objectif est de proposer des solutions en faveur de la réussite des élèves avec à la clé des financements pour les innovations pédagogiques.

La convention organise les modalités du soutien financier entre l'Etat et la Commune de Retournac pour le projet pédagogique présenté par l'Ecole Théodore Monod autour des axes :

- 1^{er} – Développer la démarche scientifique avec la création d'un laboratoire scientifique et d'un jardin
- 2^e - Littérature et parcours culturel : enrichissement de la BCD avec l'acquisition de livres dédiés à la culture scientifique et de mobilier
- 3^e - Favoriser le bien être des élèves : création d'un espace « apaisant » et d'un conseil d'élèves

Subvention fixée à 11 920 € maximum pour couvrir les dépenses prévues dans le cadre du projet pédagogique.

Convention d'une durée d'un an avec une reconduction tacite jusqu'à l'exécution complète des dépenses et au plus tard à la date d'expiration du fonds d'innovation pédagogique (31/12/2026)

Avis favorable de la Commission du 24/04/23

Pierre Astor : Nous avons la convention en annexe ? Mais pas le contenu ?

Patricia Goudard : C'est noté dans la convention. Le projet s'oriente sur une thématique « sciences et mathématiques » avec un pôle d'excellence.

Pierre Astor : Les ouvrages qui vont être achetés le seront sous forme papier ? CD ou via une bibliothèque numérique ?

Brigitte Roche : M. Ville a monté tout le projet avec l'inspecteur d'académie. Nous n'avons pas le détail des achats.

Patricia Goudard : outre les livres, il y aura la mise en place de laboratoires de mathématiques et de sciences avec l'achat de matériels dans une salle dédiée à l'école.

Anne-Sylvie Mirmand : la dernière page de la convention liste les achats

Patricia Goudard : la commune n'intervient pas dans le volet pédagogique monté par l'équipe enseignante.

Pierre Astor : est-ce que dans les dotations aux amortissements est comptabilisé le vieillissement des TBI ?

Anne-Sylvie Mirmand : Depuis 2022, toutes les écoles sont équipées en écrans tactiles et en ordinateurs achetés dans le cadre du plan numérique France Relance. Les anciens TBI n'ont pas été recyclés.

Vote du Conseil Municipal : **Approbation à l'unanimité**

5. Personnel - 5.1 Avancement de grade (pour information)

(Dossier présenté par Mme Brigitte Roche, Adjointe)

Détermination du ratio d'avancement de grade

Conformément à l'article L522-27 du code général de la fonction publique, il est proposé de fixer le ratio d'avancement de grade à 100% pour tous les avancements de grade et de laisser au maire le soin de proposer ou non un agent à l'avancement de grade en s'appuyant sur les points suivants :

- La valeur professionnelle et la manière de servir mesurée par l'évaluation annuelle
- La capacité de l'agent d'exercer les missions correspondantes au nouveau grade
- La responsabilité professionnelle portant sur l'agent

Soumettre la détermination du ratio à l'avis préalable du CTP

Après avis du CTP sur le ratio d'avancement de grade, il sera proposé **les avancements de grade** suivants pour 2 agents faisant valoir leur droit à la retraite

- Adjoint technique —> Grade adjoint technique principal de 2^e classe
- Adjoint administratif —> Grade adjoint administratif principal de 2^e classe

Avis favorable de la commission du 24/04/2023

Pierre Astor : le ratio d'avancement de grade à 100 % : cela veut dire que tout le monde peut l'avoir ?

Patricia Goudard : oui

Vote du Conseil Municipal : **Approbation à l'unanimité**

5.2 Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activités

(dossier présenté par Mme Brigitte Roche, Adjointe)

Rappel : les emplois sont créés par l'organe délibérant qui fixe l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services. En cas d'accroissement saisonnier d'activité, recrutement temporaire d'agents contractuels sur des emplois non permanents

Proposition : recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (ouverture estivale de la piscine et aide aux services techniques)

- 4 agents techniques à temps non complet de 5H50 par jour ayant pour missions l'entretien des sanitaires, des vestiaires, des plages de la piscine et l'entretien des sanitaires du camping
- 2 adjoints techniques à temps complet de 35H hebdomadaires ayant pour mission l'entretien des espaces verts et de la voie publique
- 2 MNS à temps complet
- 2 Surveillants de baignade à temps complet

Avis favorable de la commission du 24/04/2023

Pierre Astor : Combien de jeunes seront embauchés ?

Béatrice Blay : les embauches se font par périodes de 15 jours : 16 jeunes à la piscine (soit 8 par mois) et 8 aux services techniques (soit 4 par mois)

Pierre Astor : cela est conforme aux années précédentes ?

Brigitte Roche : oui et ce sont tous des jeunes de Retournac.

Patricia Goudard : en 2022 il s'agissait de période de 1 mois aux services techniques car nous avons eu peu de demandes.

Vote du Conseil Municipal : **Approbat**ion à l'unanimité

6.Finances Travaux

6.1 Attribution du marché « Rénovation du terrain synthétique multisports au Centre du Cros »

(dossier présenté par M. Jean-Claude ABRIAL, Adjoint)

Rénovation ou remplacement des infrastructures et des équipements et pose d'un gazon synthétique dernière génération avec remplissage par du sable

Avis de marché paru sur le site marchepublics.cdg43.fr (mise en ligne le 07/04/23) et dans la Tribune 43 du 11/04/23 avec une date limite de remise des offres fixée au 24/04/23 à 18h00 - Début des travaux fixé à fin mai 2023

Les entreprises devaient répondre à trois options obligatoires en plus de l'offre de base :

- Option 1 : plus-value pour fourniture à neuf de buts de foot à 8
- Option 2 : plus-value pour fourniture à neuf de buts de basket
- Option 3 : plus-value pour remplacement à neuf des poteaux de pare-ballons et de clôture

2 offres dématérialisées ont été reçues

Vu les critères d'attribution fixés dans le règlement de consultation (70% Prix – 30% Valeur technique),
Présentation du rapport d'analyse des offres

1) Prix de l'offre

La notation des offres des candidats, par rapport au prix, s'établit comme suit (dans le respect du Règlement de Consultation):

N° d'Ordre	Entreprises	Prix HT Offre de Base	Nb de pts sur 70 Offre de Base	Prix HT Offre de Base + Options 1+2	Nb de pts sur 70 Base + Options 1+2	Prix HT Offre de Base + Options 1+2+3	Nb de pts sur 70 Base + Options 1+2+3
1	PARCS ET SPORTS	192 654,70 €	70	198 807,30 €	70	209 925,30 €	70
2	EIFFAGE Route (+ Sous-traitant LAQUET)	234 306,22 €	57,56	240 766,22 €	57,80	247 600,22 €	59,35

Moyenne des offres	213 480,46 €	219 786,76 €	228 762,76 €
Estimation Maître d'Œuvre	194 915,00 €	200 515,00 €	210 715,00 €

2) Valeur Technique de l'offre

(Tous les candidats, présentent les qualifications et des références adaptées)

N°d'Ordre	Entreprises	Nb de pts sur 30
1	PARCS ET SPORTS	26,24
2	EIFFAGE Route (+ Sous-traitant LAQUET)	21,33

Classement Final : En appliquant les critères de jugement des offres suivants : 70% Prix – Valeur Technique de l'offre : 30%, le résultat final s'établi comme suit :

N° de CLASSEMENT	Entreprises	Nb de pts sur 100 Offre de Base		Nb de pts sur 100 Offre de Base+ Options 1+2		Nb de pts sur 100 Offre de Base+ Options 1+2+3
1	PARCS ET SPORTS	96,24		96,24		96,24
2	EIFFAGE Route (+ Sous-traitant LAQUET)	78,89		79,13		80,68

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de retenir, conformément au Règlement de la consultation, l'entreprise dont l'offre est la mieux disante : PARCS et SPORTS (quelles que soient les options retenues) pour un montant de 198 807,30 € HT (offre de base + les options 1 : plus-value pour fourniture à neuf de buts de foot à 8 et l'option 2 : plus-value pour fourniture à neuf de buts de basket)
- de ne pas retenir l'option 3 (remplacement à neuf des poteaux de pare-ballons et de clôture) : les poteaux sont en bon état. En offre de base il s'agit d'une simple remise en peinture.

Pierre Astor : où se situe Parc et Sport ?

Jean-Claude Abrial : c'est une entreprise située en Région Auvergne Rhône Alpes, à Chassieu. Nous n'avons pas d'entreprise locale compétente en matière de terrains synthétiques (technicité particulière)

Vote du Conseil Municipal : **Approbation à l'unanimité**

6.2 Opération Façade Immeuble BK 371 – 14 rue des Lilas - Dossier M. Maurice FAYARD –
(Dossier présenté par Mme Anne-Sylvie MIRMAND, Adjointe)

DP 43162 22Y0042 accordée le 15/06/2022 : isolation par l'extérieur

1 seule façade visible : 72 m²

Devis Alhan Déco +Boute Matériaux : §enduit = 3 096 €ht

Devis JBExpert Facade : § rénovation et enduit = 2 220 € ht

Proposition : au vu du devis du moins-disant, la subvention serait de 888 € pour la seule façade visible en appliquant la règle des 40%.

Avis favorable de la commission du 24/04/2023

Vote du Conseil Municipal : **Approbation à l'unanimité**



6.3 Subvention Collège Boris Vian : Voyage à Paris des élèves de 4è au mois de Juin

(Dossier présenté par Mme Anne-Sylvie Mirmand, Adjointe)

24 élèves, domiciliés sur la commune, y participent. Le montant du voyage (reste à charge des familles) est de 429 €.

Il est proposé :

- Accorder une subvention de 40€ par élève pour la durée du séjour
- Montant global de $24 * 40 \text{ €} = 960 \text{ €}$
- Pour rappel la subvention de 40 € est versée directement aux familles après le voyage.

Avis favorable de la commission du 24/04/2023

Mme Brigitte ROCHE ne prend pas part au vote ; son petit-fils étant en 4è au collège Boris Vian

Vote du Conseil Municipal : **Approbation à l'unanimité**

7. Foncier – Régularisation d'emprises

7.1 Vousse – Parcelles K805 K806 K807 – M. FLOURET Jean Paul

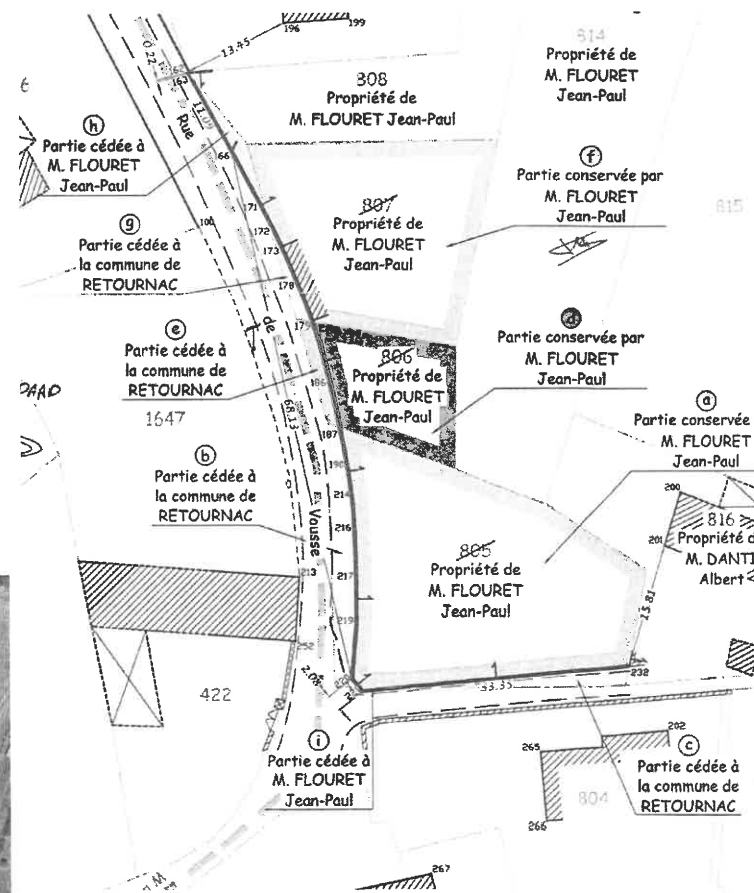
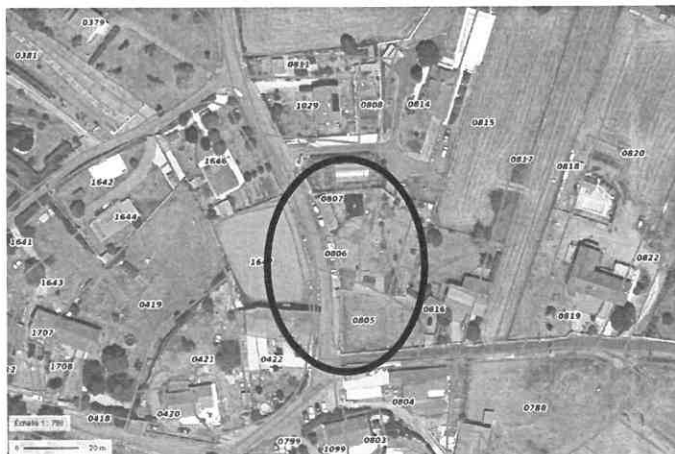
(dossier présenté par M. Jean-Claude ABRIAL, Adjoint)

Vu le plan de bornage et de division établi par le Cabinet Chalaye le 06/12/2022 pour régularisation d'emprise du chemin rural suite aux travaux d'enfouissement des réseaux. Une partie de la propriété de M. Flouret était sur le fond de la chaussée. Régularisation à l'euro symbolique

Cession par M. FLOURET des parcelles nouvellement cadastrées :
K 1562 (81m²) – K 1563 (32m²) – K 1565 (22m²) – K 1567 (13m²)
Frais de bornage et d'acte notarié à la charge de la Commune

Avis favorable de la Commission du 24/04/23

Vote du Conseil Municipal : **Approbation à l'unanimité**



7.2 Tarrier – Parcelles M1584 M1586 M1587 – M. GIBERT Pierre

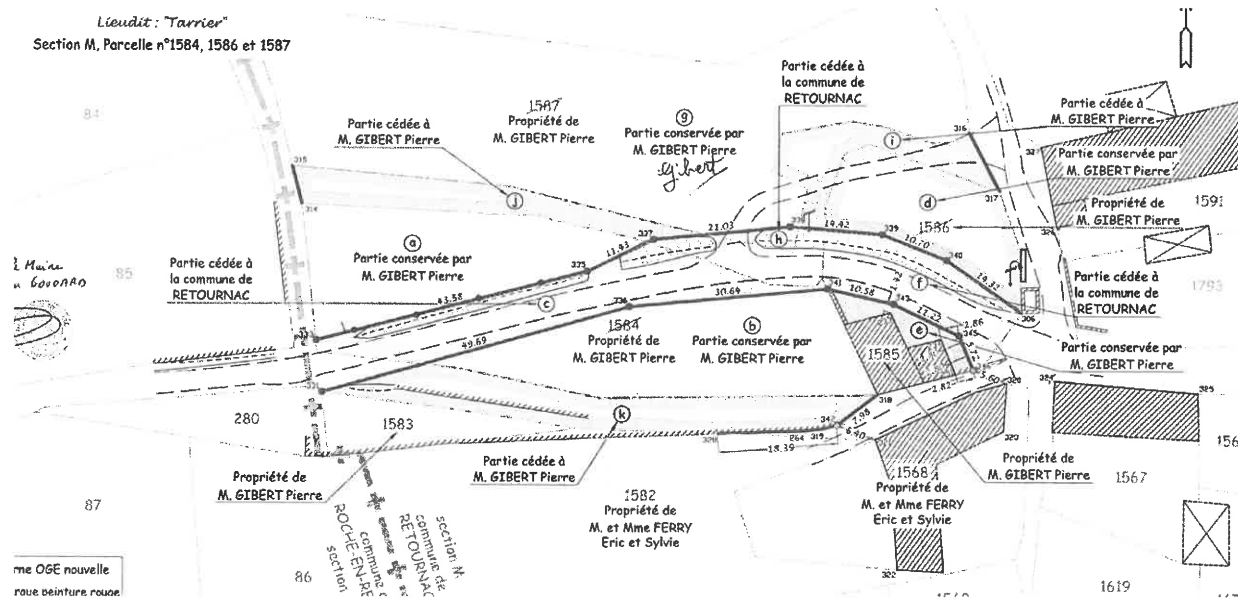
(dossier présenté par M. Jean-Claude ABRIAL, Adjoint)

Vu le plan de bornage et de division établi par le Cabinet Chalaye le 22/12/2022
Régularisation à l'euro symbolique

Cession par M. GIBERT des parcelles nouvellement cadastrées : M 1887 (475m²) – M 1890 (298m²) – M 1892 (30m²) – La voirie passait dans ses propriétés.
Frais de bornage et d'acte notarié à la charge de la Commune

Avis favorable de la Commission du 24/04/23

Vote du Conseil Municipal : **Approbation à l'unanimité**

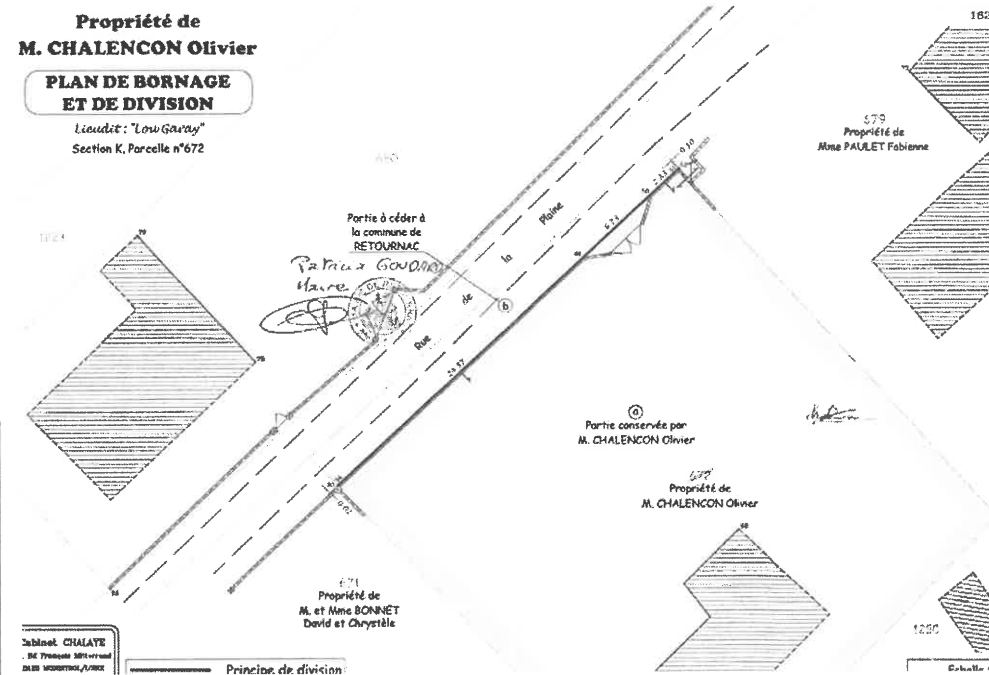
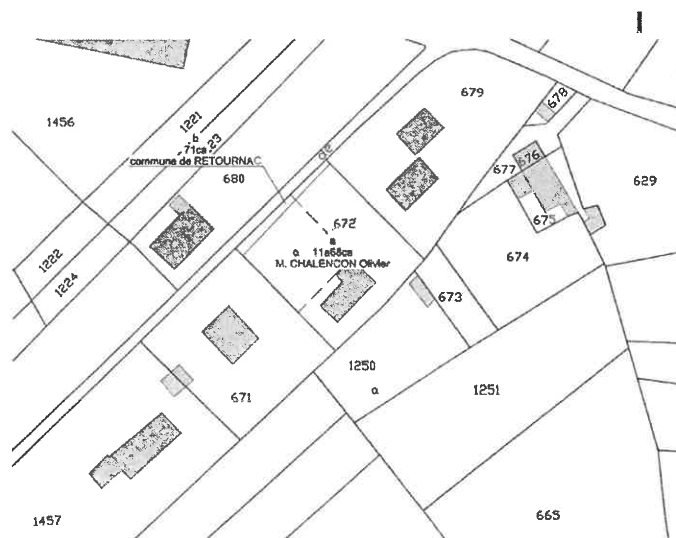


7.3 Cottier – Parcelle K672 – CHALENCON Olivier
(dossier présenté par M. Jean-Claude ABRIAL, Adjoint)

Vu le plan de bornage et de division établi par le Cabinet Chalaye le 09/11/2022
Régularisation à l'euro symbolique
Cession par M. CHALENCON de la parcelle nouvellement cadastrée : K 1571
(71m2)
Frais de bornage et d'acte notarié à la charge de la Commune

Avis favorable de la Commission du 24/04/23

Vote du Conseil Municipal : **Approbation à l'unanimité**



7.4 Jussac – Parcelle AK266 – SATRE Gérard et Nicole
(dossier présenté par M. Jean-Claude ABRIAL, Adjoint)

Vu le plan de bornage et de division établi par le Cabinet Chalaye le 09/11/2022 pour l'élargissement du chemin rural

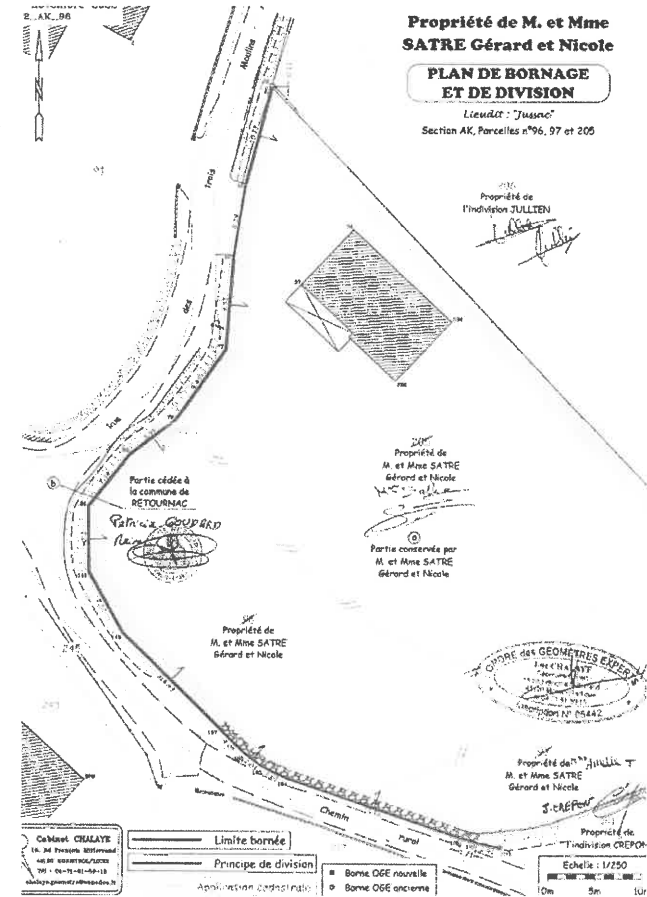
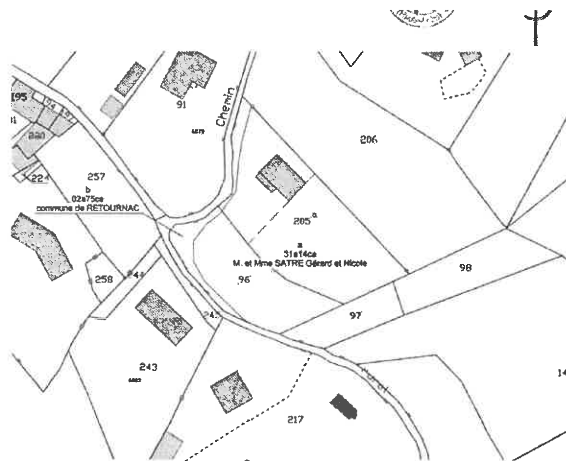
Régularisation à l'euro symbolique

Cession par Cts SATRE de la parcelle nouvellement cadastrée : AK 266 (275m²)

Frais de bornage et d'acte notarié à la charge de la Commune

Avis favorable de la Commission du 24/04/23

Vote du Conseil Municipal : **Approbation à l'unanimité**



7.5 Biens sans maître « Chapelle d'Artias » : lancement d'une enquête publique pour une déclaration de bien sans maître

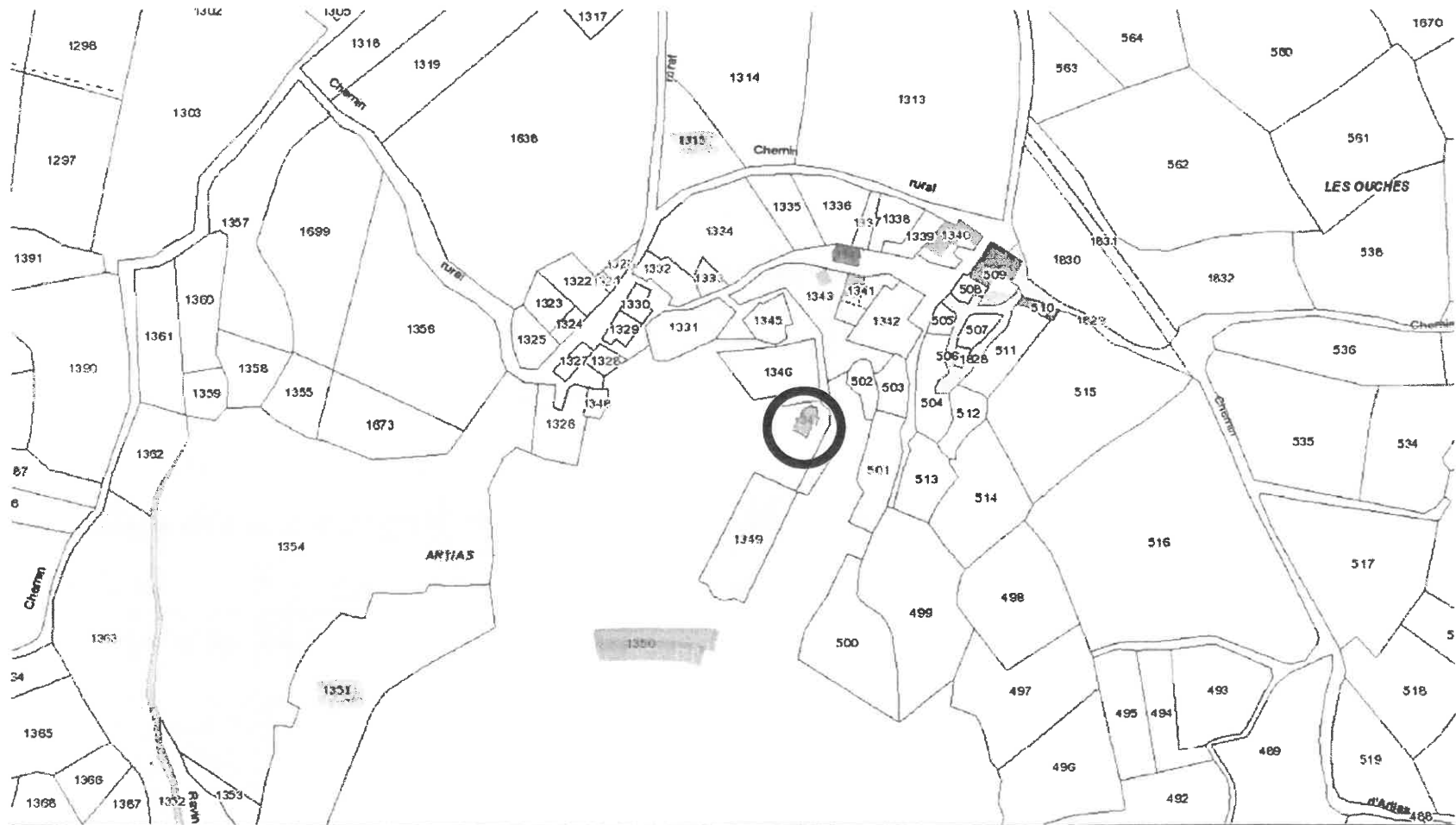
(dossier présenté par Mme Anne-Sylvie Mirmand, Adjointe)

Vu la recherche de propriétaires, établie par Mme Laulagnier Marie-Martine, à la demande de l'Association « Les Amis d'Artias » sur la parcelle cadastrée M 1347 dite « Chapelle d'Artias » propriété de la succession de M. Charles Jourda de Vaux : au vu du rapport, il apparaît que le bien peut être qualifié de « bien sans maître ».

Au préalable à la procédure de bien sans maître, il convient d'autoriser le maire à lancer une enquête publique pour vérifier qu'aucun propriétaire ne revendique la propriété du bien. Cette enquête fera l'objet d'un affichage en mairie et sur site d'Artias ainsi que d'une parution dans un journal d'annonces légales (La Tribune 43). Cette enquête permet de prouver que la Commune a mené à terme la procédure comme il se doit avant de déclarer le bien « sans maître ».

Avis favorable de la commission du 24/04/23

Vote du Conseil Municipal : **Approbation à l'unanimité**



M 1347 « Chapelle » Propriété JOURDA DE VAUX

Section d'Artias

Sections d'Artias et du Corset

COMMUNE

Commune + Section du Corset

Mme le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte que le point suivant soit rajouté à l'ordre du jour. Ce point a été discuté en commission mais n'avait pas été noté sur l'ordre du jour envoyé avec la convocation.

Pas d'objection du conseil municipal

7.6 Servitudes de passage à Charrées

(Dossier présenté par Mme Anne-Sylvie Mirmand, Adjointe)

Vu le permis d'aménager et sa modification PA43162 22Y0002 accordés le 28/02/2023 : Aménagement d'un lotissement d'habitation de 3 lots à bâtir sur les parcelles L 2207 L570 L571 à Charrées (route de Charrées) pour une surface globale de 4949m² (parcelles en face du lavoir)

Pour accéder à ces lots, les futurs propriétaires doivent traverser une parcelle communale (domaine privé de la Commune).

Il convient de créer des servitudes de passage lors de la vente des lots et de ne pas grever la parcelle communale qui est constructible.

Le plan des servitudes est en annexe du présent rapport :

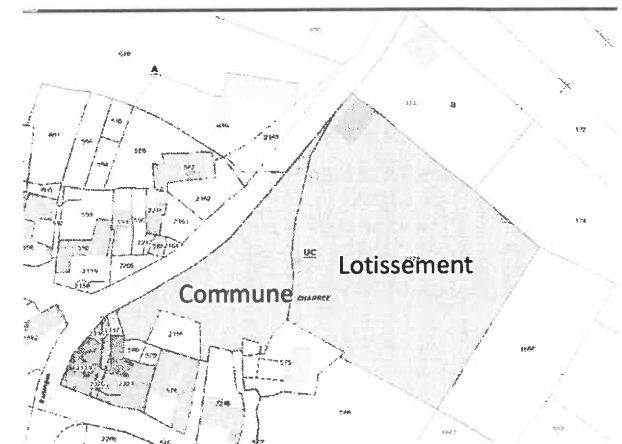
Orange : servitudes de passages et de réseaux à créer afin de desservir les lots 2 et 3

Vert : servitude de passage pour desservir le lot 1

Bleu : servitude de réseaux pour desservir les lots 1 et 2

Avis favorable de la commission du 24/04/23

Vote du Conseil Municipal : **Approbation à l'unanimité**






DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
 COMMUNE DE RETOURNAC





**Propriété de la commune de Retournac
 Proposition de servitude de passage et de réseaux
 pour accès à la propriété de M. CHASSON
 et Mme SALADA**

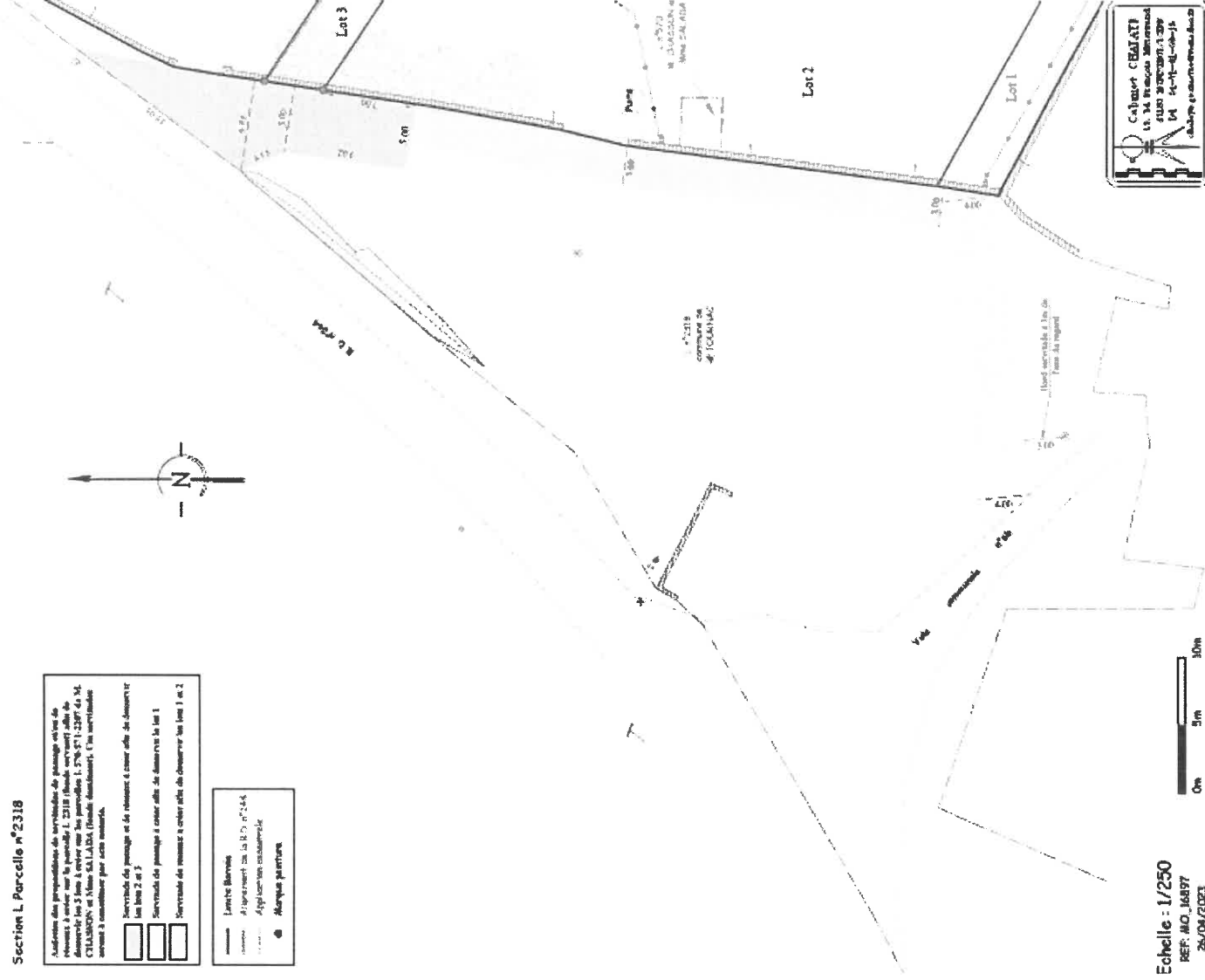
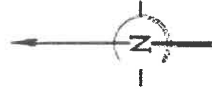
Neurdet : "Charrière"

Section L, Parcelle n°2318

Audition des propriétaires de servitudes de passage situées de
 l'autre côté de la parcelle L 2318 (anciennement servitude de M.
 CHASSON et Mme SALADA) et de M. CHASSON et Mme SALADA
 devant le notaire M. M. SALADA, le 14/04/2023. Ces servitudes
 sont à constituer par acte notarié.

	Servitude de passage et de réseaux à constituer à constituer les lots 2 et 3
	Servitude de passage à constituer de l'autre côté de la parcelle L 2318
	Servitude de réseaux à constituer de l'autre côté de la parcelle L 2318 et 2

	Ligne Barrière
	Alignement du R.D.V. n°144
	Appropriation cadastrale
	Marque bornière



Echelle : 1/250
 REF. MO_16897
 26/04/2023

Patricia GOUDARD : le prochain conseil aura lieu le vendredi 9 juin 2023 pour la désignation des grands électeurs. Après discussions, le conseil municipal est fixé à 7H30.

Le conseil suivant aura lieu fin Juin.

Avant le conseil municipal a eu lieu l'inauguration de l'exposition « L'encre rêveuse » de Violaine SAUSSET. C'est une très belle exposition qui mérite une visite.

La séance est levée à 20h38.

La secrétaire de séance

Stéphanie GRANOUILLET



Le Maire,

Patricia GOUDARD

